



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN,
TENUE LE LUNDI 15 JANVIER 2024 À 18H30.**

La présente **SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil a lieu le **lundi 15 janvier 2024, à 18h30**, à l'Hôtel de Ville situé au 5, rue Gale à Ormstown.

La présente séance ordinaire du Conseil peut être écoutée et regardée en direct par webdiffusion sur la chaîne YouTube en cliquant sur le lien prévu à cet effet, sur le site internet de la Municipalité au www.ormstown.ca, ou en différé selon la disponibilité des gens.

SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

Présences:

Mairesse : Christine McAleer
Conseiller 1 : Thomas Vandor
Conseiller 2 : Jacques Guilbault
Conseiller 3 : Stephen Ovens
Conseiller 4 :
Conseiller 5 : vacant
Conseiller 6 : Shane Beauchamp

Absences:

Éric Bourdeau

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Christine McAleer; le Directeur général, M. Alain Fournier et Madame Francine Crête, Directrice générale adjointe et greffière adjointe sont également présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Puisque nous avons quorum, la séance est déclarée ouverte par la mairesse, Mme Christine McAleer, à 18h35.

24-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**

APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovens**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER l'ordre du jour avec le report du point 4.3 « Dépôt de la liste des dons et commandites offerts au cours de l'année 2023 » et l'ajout des points suivants au Varia :

13.2 Aide financière – FADOQ

13.3 DISCAIR Productions – Fin de contrat.

Le varia demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023;

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023;

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2023 – Budget 2024.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

4.1 Approbation des opérations financières;

4.2 Liste des Comités pour l'année 2024;

4.3 Dépôt de la liste des dons et commandites offerts au cours de l'année 2023;

4.4 Droit supplétif – Compensation pour tous les cas exonérés du paiement du droit de mutation jusqu'à un maximum de 200\$;

4.5 Adhésion 2024 à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM);

4.6 Adhésion 2024 à l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec (ADGMQ);

4.7 Adhésion 2024 à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

4.8 Adhésion 2024 à la Corporation des officier municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ);

4.9 Autorisation de paiement - Cotisation professionnelle au Barreau du Québec;

4.10 Octroi de contrat pour l'achat de bacs composteurs et bacs de cuisine;

4.11 Demande de confirmation de reconnaissance pour l'exemption de taxes municipales – Organisme Ancres & Ailes;

4.12 Nomination d'un Responsable au Service du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Inspection;

- 4.13 Embauche d'employés saisonniers pour la surveillance et l'entretien des patinoires aux parcs Dumas et des Érables;
- 4.14 Autorisation de transmettre une demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2024 à « Emplois d'été Canada ».

5. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 5.1 Adoption du règlement numéro 8-2024 établissant le traitement des élus municipaux ;
- 5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1-2024 « Règlement de taxation pour l'exercice financier 2024 ».

6. CONSEIL MUNICIPAL

- 6.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élu.e.s municipaux;
- 6.2 Nomination d'un pro-maire.

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Renonciation à l'aide financière du PIQM, Volet 1.1 et présentation d'une nouvelle demande d'aide financière au PRIMEAU 2023, Volet 1.2.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 8.1 Nomination d'un Directeur au Service de Sécurité Incendie;
- 8.2 Autorisation de vendre l'ancien camion d'unité d'urgence du Service de Sécurité Incendie ;
- 8.3 Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest – Cotisation 2024.

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 9.1 Permis émis au mois de décembre 2023;
- 9.2 Comité Consultatif d'Urbanisme - Nomination d'un 3^e membre résident.

10. LOISIRS ET CULTURE

- 10.1 Camp de jour – été 2024;
- 10.2 Bibliothèque.

11. COMMUNICATIONS

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

- 12.1 Ville de Huntingdon – Demande d'appui aux techniciens ambulanciers paramédics de Paraxion – secteur Huntingdon;
- 12.2 Municipalité de Elgin – Demande d'appui pour modifier le règlement de régie canadienne de l'énergie et modifier le règlement sur les matières dangereuses;
- 12.3 Demande d'aide financière – Fondation éducative CVR;
- 12.4 Mme Lyne Paquet – Session hiver 2024 Multi-Cardio;
- 12.5 Hydro-Québec – Demande pour modifier l'emplacement des poteaux sur le chemin Upper Concession.

13. VARIA

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

24-01-002

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 décembre 2023.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 4 décembre 2023 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

24-01-003

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 décembre 2023.

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 14 décembre 2023 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

24-01-004 **3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2024 - du Conseil municipal du 4 décembre 2023.**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2024 - du Conseil municipal du 14 décembre 2023 tel que présenté ; tous les membres du Conseil présents attestant l'avoir lu et le déclarant conforme aux décisions prises.

ADOPTÉE

4 ADMINISTRATION, FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL

24-01-005 **4.1 Approbation des opérations financières.**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, chacun des membres du Conseil attestant avoir pu prendre connaissance de la présente liste et avoir reçu réponse à leurs questions

D'APPROUVER la liste des opérations financières en date du 15 janvier 2024, jointe au présent procès-verbal à **l'annexe A**, pour un montant total de 456 257,63\$.

ADOPTÉE

24-01-006 **4.2 Liste des Comités pour l'année 2024.**

ATTENDU la liste des comités indiqués ci-dessous:

- Comité des Ressources humaines (RH)
 - Comité finances
 - Comité de Sécurité publique (incluant incendie, ambulanciers, Sûreté du Québec, Croix rouge, travaux publics et autres intervenants)
 - Comité consultatif en agriculture (CCA)
 - Comité consultatif en urbanisme (CCU)
 - Comité municipalité amie des aînés (MADA) et Politique familiale
 - Comité Environnement
 - Comité Travaux publics
- Membres du Conseil délégués aux organismes suivants :
- Office d'Habitation du Haut Saint-Laurent (OH HSL) : M. Stephen Ovans
 - Régie intermunicipale de la patinoire régionale (RIPRH) : M. Jacques Guilbault

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la liste ci-dessus qui sera détaillée à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

4.3 Dépôt de la liste des dons et commandites offerts au cours de l'année 2023. (Sujet reporté)

24-01-007 **4.4 Droit supplétif – Compensation pour tous les cas exonérés du paiement du droit de mutation jusqu'à un maximum de 200\$.**

ATTENDU QU'EN vertu de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, une municipalité doit percevoir un droit auprès de tout nouveau propriétaire d'un immeuble situé sur son territoire, sous réserve de certaines exonérations, souvent appelé taxe de bienvenue, ce droit s'appliquant lors du transfert du droit de propriété d'un bien immobilier;

ATTENDU QUE pour tous les cas exonérés du paiement du droit de mutation, une municipalité peut par résolution, prévoir qu'un montant ne pouvant pas dépasser 200\$ lui soit versé en guise de compensation;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à facturer un droit supplétif à tout nouveau propriétaire d'un immeuble situé sur son territoire pour tous les cas exonérés du paiement du droit de mutation jusqu'à un montant maximum de 200\$ en guise de compensation.

ADOPTÉE

24-01-008 **4.5 Adhésion 2024 à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM).**

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2024;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ADHÉRER à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2024 pour un montant de 5 693,43\$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-130-00-494.

ADOPTÉE

24-01-009 **4.6 Adhésion 2024 à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).**

ATTENDU QUE le Directeur-Général doit maintenir ses informations et ses formations à jour;

ATTENDU les différents services d'accompagnement, d'informations et de formations offerts par l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil municipal autorise le Directeur général à adhérer à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) pour l'année 2024 et défraie la cotisation au montant de 875\$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-130-00-494.

ADOPTÉE

24-01-010 **4.7 Adhésion 2024 à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).**

ATTENDU QUE la Directrice-générale adjointe et greffière adjointe doit maintenir ses informations et ses formations à jour;

ATTENDU les différents services d'accompagnement, d'informations et de formations offerts par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale adjointe et greffière adjointe à adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2024 et défraie la cotisation au montant de 565\$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-130-00-494.

ADOPTÉE

24-01-011 **4.8 Adhésion 2024 à la Corporation des officier municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ).**

ATTENDU QUE les inspecteurs municipaux doivent maintenir leurs informations et formations à jour;

ATTENDU les différents services d'accompagnement, d'informations et de formations offerts par la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE le Conseil municipal autorise les deux inspecteurs municipaux à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2024 et défraie la cotisation au montant de 380\$ pour un premier membre et 235\$ pour le second, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-610-00-494.

ADOPTÉE

24-01-012 4.9 Autorisation de paiement - Cotisation professionnelle au Barreau du Québec.

ATTENDU QUE le Directeur Général est membre du Barreau du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le renouvellement d'adhésion du directeur général au Barreau du Québec.

D'AUTORISER le paiement de la cotisation pour l'année 2024 au montant de 950\$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-130-00-494.

ADOPTÉE

24-01-013 4.10 Octroi de contrat pour l'achat de bacs composteurs et bacs de cuisine.

ATTENDU QUE la municipalité d'Ormstown a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de bacs composteurs et bacs de cuisine ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues le jeudi 30 novembre 2023, soit :

Nova mobilier Inc. pour un montant de 43 710\$, plus taxes

USD Global pour un montant de 38 700\$, plus taxes

ATTENDU QUE la conformité des soumissions reçues a été validée ;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'OCTROYER le contrat pour l'achat de bacs composteurs et bacs de cuisine à USD Global pour un montant de 38 700\$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 02-452-30-446.

ADOPTÉE

24-01-014 4.11 Demande de confirmation de reconnaissance pour l'exemption de taxes municipales – Organisme Ancres & Ailes.

ATTENDU QUE l'organisme Ancres & Ailes bénéficie d'une reconnaissance l'exemptant du paiement des taxes foncières pour l'immeuble situé au 10, rue Bridge à Ormstown;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec doit procéder à la révision de cette reconnaissance pour exemption des taxes foncières;

ATTENDU QUE la Commission consulte la Municipalité d'Ormstown pour qu'elle donne son opinion sur la demande de confirmation de la reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Commission soit informée que la Municipalité d'Ormstown est favorable à la demande formulée par l'organisme Ancres & Ailes.

ADOPTÉE

24-01-015 4.12 Nomination d'un Responsable au Service du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Inspection.

ATTENDU QUE la Municipalité a fait appel à la firme Sismik, en 2022, afin que cette dernière puisse établir un diagnostic organisationnel;

ATTENDU QU'à la suite des recommandations formulées il y a lieu de procéder à la création d'un nouveau poste;

ATTENDU QUE le poste de Responsable au Service du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Inspection doit être comblé;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE NOMMER M. Luc Pilon, inspecteur municipal, Responsable au Service du Développement Durable, de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Inspection, selon les termes et conditions convenus avec la Responsable des Ressources Humaines.

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, greffier-trésorier à signer ledit contrat à intervenir avec M. Pilon.

ADOPTÉE

24-01-016 4.13 Embauche d'employés saisonniers pour la surveillance et l'entretien des patinoires aux parcs Dumas et des Érables.

ATTENDU QUE la Municipalité possède deux (2) patinoire, soit une au parc Dumas et une seconde au parc des Érables;

ATTENDU QUE l'ajout de nouvelles ressources est nécessaire pour s'assurer de maintenir un service efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'embauche de Messieurs Étienne Croteau, Jacob Leboeuf, Olivier Marquis, Mathis Maisonneuve, Benjamin Schinck et Zachary Schinck, en tant qu'employés saisonniers pour la surveillance et l'entretien des patinoires aux parcs Dumas et des Érables, selon les termes et conditions déterminés au contrat de travail.

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, greffier-trésorier à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

24-01-017 4.14 Autorisation de transmettre une demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2024 à « Emplois d'été Canada ».

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'embauche d'étudiants pour divers postes à combler au cours de l'été 2024, soit pour des monitrices/moniteurs pour organiser et assurer le bon fonctionnement des activités entourant les jeunes participants au camp de jour, la coupe de gazon et l'entretien paysager de ses espaces verts;

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à déposer une demande d'aide financière pour l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2024 à « Emploi d'été Canada ».

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

24-01-018

5.1 Adoption du règlement numéro 8-2024 établissant le traitement des élus municipaux.

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown a adopté le Règlement no. 8-2023 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes et qu'il y a lieu de le remplacer;

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives depuis le 1^{er} janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 4 décembre 2023;

ATTENDU l'avis public du 19 décembre 2023 publié conformément à l'article 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE toute personne pouvait obtenir une copie du présent règlement conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QUE des copies du présent règlement étaient mises à la disposition du public avant le début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE le règlement portant le numéro 8-2024 établissant le traitement des élus municipaux soit adopté.

ADOPTÉE

24-01-019

5.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 1-2024 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024.

Avis de motion est donné par le conseiller **Shane Beauchamp** à l'effet qu'à une séance subséquente de ce Conseil, il sera déposé pour adoption le règlement no. 1-2024 établissant les taux de taxation et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2024.

Le projet de règlement est déposé à la présente séance et dispense de lecture est donnée, chacun attestant avoir fait la lecture du présent projet de règlement.

QUE conformément à l'article 445 du Code municipal, des copies dudit projet de règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE

6. CONSEIL MUNICIPAL

24-01-020

6.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élu.e.s municipaux.

ATTENDU QUE l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, lequel impose à tout membre du Conseil d'une Municipalité, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, de déposer devant le Conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence de ses intérêts pécuniaires ;

ATTENDU QUE l'article 358 de cette même Loi stipule que chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant le Conseil une déclaration mise à jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE PRENDRE acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires par chacun des membres du Conseil municipal;

DE TRANSMETTRE le tout au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

24-01-021

6.2 Nomination d'un maire-suppléant pour l'année 2024.

ATTENDU QU'il convient de nommer un membre du Conseil municipal à titre de maire suppléant en cas d'absence de la mairesse pour quelque motif que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

DE NOMMER le conseiller **Shane Beauchamp** maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 et qu'il soit désigné comme substitut pour remplacer la mairesse à la table de la municipalité régionale de comté; en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance du poste.

ADOPTÉE

7. SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS

24-01-022

7.1 Renonciation à l'aide financière du PIQM, Volet 1.4 et présentation d'une nouvelle demande d'aide financière au PRIMEAU 2023, Volet 1.2 pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable.

ATTENDU QUE la Municipalité a ratifié un protocole d'entente avec le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 21 janvier 2011 dans le cadre du programme PIQM volet 1.4 pour le projet de « Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable » ;

ATTENDU QUE les travaux visés au protocole n'ont jamais été réalisés ;

ATTENDU QUE le Coût maximal admissible (CMA) était établi à 2 438 191\$ et que la Contribution du gouvernement du Québec était de 50% du CMA ;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) mettra sous peu en vigueur une nouvelle réglementation visant le manganèse et que l'eau des puits de la Municipalité ne rencontre pas cette dernière ;

ATTENDU QUE les travaux nécessaires à la mise aux normes de l'eau potable représentent aujourd'hui une somme de l'ordre de 15 M\$;

ATTENDU QUE le nouveau programme PRIMEAU 2023 serait plus avantageux pour la Municipalité;

ATTENDU QUE les mêmes travaux de mise aux normes ne peuvent être financés par deux programmes distincts ;

ATTENDU QUE la réalisation des plans et devis du projet de même que les activités connexes (études géotechniques, relevés d'arpentage, etc.) est avancée et que les sommes requises ont été affectées à la TECQ 2019-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'ABANDONNER l'aide financière octroyée dans le cadre du PIQM volet 1.4 ;

DE PRÉSENTER une nouvelle demande d'aide financière pour les travaux de mise aux normes de l'eau potable dans le cadre du programme PRIMEAU 2023, volet 1.2 ;

DE CONTINUER la mise en œuvre des critères écoresponsables permettant de maximiser l'aide financière disponible via le PRIMEAU 2023 ;

DE PRÉSENTER au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH) la documentation nécessaire quant à la problématique visant l'eau potable et les solutions techniques à mettre en œuvre ;

D'AFPECTER un maximum de dépenses admissibles dans la TECQ 2019-2024.

ADOPTÉE

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-01-023 8.1 Nomination d'un Directeur au Service de Sécurité Incendie.

ATTENDU le départ à la retraite du Directeur du Service de Sécurité Incendie le 31 octobre 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un nouveau Directeur du Service de Sécurité Incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE NOMMER Monsieur Mike Greig, Directeur du Service de Sécurité Incendie de la Municipalité d'Ormstown et Monsieur Steven Gruer, Directeur adjoint selon les termes et conditions intervenus.

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général, greffier-trésorier à signer lesdits contrats.

ADOPTÉE

24-01-024 8.2 Autorisation de vendre l'ancien camion d'unité d'urgence du Service de Sécurité Incendie.

ATTENDU QUE l'ancien camion « Unité d'urgence » du Service de Sécurité Incendie a été mis au rancart;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER l'administration à procéder à la mise en vente du camion d'unité d'urgence du Service de Sécurité Incendie la Municipalité d'Ormstown par appel d'offres publics et que le prix minimum de mise en vente soit de 5 000\$.

ADOPTÉE

24-01-025 8.3 Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest – Cotisation 2024.

ATTENDU QUE l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest est un organisme sans but lucratif;

ATTENDU QUE l'Association fournit des équipements nécessaires à la lutte contre les incendies lors des demandes d'entraide;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Ormstown fait partie de l'Association d'Entraide Mutuelle de Feu du Québec Sud-Ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Thomas Vandor**
APPUYÉ par le conseiller **Shane Beauchamp**

et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D'AUTORISER le paiement de la cotisation pour l'année 2024 au montant de 3 000\$.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-220-00-494.

ADOPTÉE

9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

9.1 Liste des permis émis – décembre 2023.

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des permis émis pour le mois de décembre 2023.

24-01-026 9.2 Comité Consultatif d'Urbanisme – Nomination d'un 3^e membre résident.

CONSIDÉRANT les deux avis publics du 16 octobre 2023 et du 2 novembre 2023 sollicitant les résidents à soumettre leur candidature afin de combler trois (3) postes de membres résidents au Comité consultatif d'urbanisme selon le règlement numéro 20-2006.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-12-376 par laquelle le Conseil de la Municipalité a nommé deux (2) membres lors de la séance du 4 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas ;

DE NOMMER M. Michel Dubuc à titre de troisième membre résident au Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

QU'en vertu du projet de Loi 16, les membres faisant partie du Comité Consultatif d'Urbanisme seront dans l'obligation de suivre une formation au cours de l'année 2024, dès que cette dernière sera disponible.

ADOPTÉE

10. LOISIRS ET CULTURE

24-01-027

10.1 **Camp de jour – été 2024**

ATTENDU QUE la tenue d'un camp de jour est nécessaire pour les jeunes familles lorsque les classes sont terminées et que les parents ne peuvent pas s'absenter de leur travail;

ATTENDU QUE la tenue du camp de jour à l'été 2023 a été un succès;

ATTENDU la proposition d'un organisme communautaire pour mettre sur pied un camp de jour avec la collaboration de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp**
APPUYÉ par le conseiller **Stephen Ovans**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas:

QUE la municipalité d'Ormsdown confirme la tenue d'un camp de jour à l'été 2024 et que le Club de soccer d'Ormsdown soit mandaté pour organiser et gérer ledit camp de jour, en collaboration avec la Municipalité d'Ormsdown;

QU'une aide financière au montant de 21 000\$ soit accordée au Club de soccer d'Ormsdown et que la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre les deux (2) parties.

ADOPTÉE

10.2 **Bibliothèque**

La Mairesse mentionne que pour le mois de janvier 2024, aucune activité n'est prévue à la bibliothèque. Cependant un échange de 1 200 livres aura lieu avec le CRSBP.

11. COMMUNICATION

Aucun sujet.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDES

24-01-028

12.1 **Ville de Huntingdon – Demande d'appui aux techniciens ambulanciers paramédics de Paraxion – secteur Huntingdon.**

ATTENDU QUE la Ville de Huntingdon demande l'abolition de l'horaire de faction du service ambulancier de Huntingdon de façon permanente afin d'améliorer le service à la population ;

ATTENDU QUE la Ville de Huntingdon demande d'appuyer sa résolution numéro 23-12-04-6413 adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Stephen Ovans**
APPUYÉ par le conseiller **Jacques Guilbault**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité d'Ormsdown appui la résolution numéro 23-12-04-6413 en regard à sa demande d'abolition de l'horaire de faction permanente du service ambulancier de Huntingdon afin d'améliorer le service à la population.

QUE copie de ladite résolution soit transmise à la Ville de Huntingdon.

ADOPTÉE

24-01-029

12.2 Municipalité de Elgin – Demande d’appui pour modifier le règlement de régie canadienne de l’énergie et modifier le règlement sur les matières dangereuses.

ATTENDU QUE la Municipalité d’Elgin demande au gouvernement du Canada de modifier le Règlement de la Régie canadienne de l’énergie sur les pipelines terrestres ;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Elgin demande au gouvernement du Québec de modifier le règlement sur les matières dangereuses afin d’obliger les pipelinières à divulguer les fuites de produits pétroliers de 25 litres et plus au gouvernement du Québec et aux municipalités concernées ;

ATTENDU QUE la Municipalité d’Elgin demande d’appuyer sa résolution numéro 2023-12-17 adoptée lors de sa séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

QUE la Municipalité d’Ormsdown appui la résolution numéro 2023-12-17 en regard à sa demande de modifier le règlement de régie canadienne de l’énergie et le règlement provincial sur les matières dangereuses.

QUE copie de ladite résolution soit transmise à la Municipalité d’Elgin.

ADOPTÉE

24-01-030

12.3 Demande d’aide financière – Fondation éducative école secondaire CVR.

ATTENDU QUE l’intention du Conseil municipal est d’encourager tous les jeunes d’Ormsdown ayant le statut d’étudiante ou d’étudiant par l’octroi de bourses d’excellence, peu importe les programmes dans lesquels ils sont inscrits;

ATTENDU QUE le Conseil municipal requiert que les bourses d’excellence offertes par la Municipalité soient remises aux finissants, sans distinction que le jeune fasse des études ou s’oriente vers des études collégiales, universitaires ou dans des programmes de formation professionnelle, chacune et chacun des étudiants pouvant exceller dans leur domaine respectif;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovars** et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’OCTROYER une bourse d’excellence à l’École secondaire Chateauguay Valley Regional dans laquelle évolue des jeunes d’Ormsdown, le critère premier étant que cette bourse soit remise à un jeune résidant à Ormsdown, au montant de 500\$.

QUE cette dépense soit imputée au poste comptable 02-110-00-960.

ADOPTÉE

24-01-031

12.4 Mme Lyne Paquet – Session hiver 2024 Multi-Cardio.

ATTENDU QUE Madame Lyne Paquet souhaite offrir, pour le bénéfice des citoyennes et citoyens, une session de 25 cours de Multi-cardio à l’hiver 2024, soit du 4 janvier au 20 juin 2024;

ATTENDU QUE ces cours sont offerts au Centre Récréatif d’Ormsdown;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l’unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

D’ACCORDER une aide financière à Mme Lyne Paquet au montant de 2 125\$ afin d’offrir une session de 25 cours de Multi-cardio, soit du 4 janvier au 20 juin 2024.

ADOPTÉE

24-01-032

12.5 Hydro-Québec – Demande pour modifier l'emplacement des poteaux sur le chemin Upper Concession.

ATTENDU QUE l'emplacement des poteaux d'Hydro-Québec sur le chemin Upper Concession n'est pas optimal pour les cultivateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Stephen Ovans** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas;

DE TRANSMETTRE une correspondance à Hydro-Québec leur demandant de modifier l'emplacement de certains poteaux sur le chemin Upper Concession afin de libérer les terres agricoles et ainsi faciliter les opérations agricoles pour les agriculteurs.

ADOPTÉE

13. VARIA

13.1 La Mairesse fait mention des éléments d'information suivants :

- Le nouveau rôle d'évaluation effectif pour l'année 2024 est maintenant disponible en ligne sur le site internet de la Municipalité. Il est possible pour tous de consulter l'information quant à sa propriété. Toute personne désirant contester leur évaluation peut le faire jusqu'au 1^{er} mai 2024 ; des formulaires sont disponibles sur le site internet de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à la réception de l'Hôtel de ville.
- Le 3 mars prochain aura lieu une élection municipale partielle afin de combler le poste de conseiller au siège no. 5 laissé vacant. La période de mise en candidature sera ouverte du 19 janvier jusqu'au 2 février 2024 à 16h30. Un avis public à cet effet sera publié d'ici la fin de la semaine.

24-01-033

13.2 FADOQ – Souper de Noël.

ATTENDU QUE le souper de Noël annuel de la FADOQ a eu lieu le 9 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Mairesse possède un budget discrétionnaire pour différentes activités qu'elle souhaite venir en aide financièrement;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault** **APPUYÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

QUE la mairesse, à même son budget discrétionnaire de 2023, participe au financement du souper de Noël de la FADOQ pour un montant de 500\$.

ADOPTÉE

24-01-034

13.3 DISCAIR Productions – Fin de contrat

ATTENDU l'entente intervenue entre Discair Productions et la Municipalité d'Ormstown en regard à la webdiffusion des séances du Conseil ;

ATTENDU QUE l'entente intervenue est pour une période de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024 ;

ATTENDU QU'après analyse de la situation, le Conseil a convenu de ne plus diffuser les séances du Conseil mensuellement sur la chaîne YouTube ;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Shane Beauchamp** **APPUYÉ** par le conseiller **Thomas Vandor** et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents, la mairesse ne votant pas :

DE METTRE FIN au contrat de services pour la webdiffusion des séances du Conseil à compter de la séance du 5 février 2024.

QU'une pénalité de trois (3) mois de service devra être déboursée à Discair Productions tel que stipulé au contrat de services intervenu entre les deux parties.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes).

La période de questions a une durée de 30 minutes.

Il est demandé aux citoyens qui se présentent au micro, de s'identifier et de se limiter à poser une question. Si le temps le permet, il sera possible de poser une seconde question.

Les questions relatives au service d'urbanisme qui font état d'une situation particulière, autre que celles indiquées sur l'ordre du jour de la séance actuelle, seront transférées au directeur général qui prendra rendez-vous avec la personne concernée. Les membres du Conseil n'ont pas accès aux données des divers dossiers et n'ont pas à se prononcer sur le travail du personnel.

Deux questions sont posées et répondues.

24-01-035

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller **Jacques Guilbault**
APPUYÉ par le conseiller **Thomas Vandor**
et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents;

QUE la séance est levée à 19h09.

ADOPTÉE

(Original signé)

Christine McAleer
Mairesse

(Original signé)

Francine Crête, Directrice générale par intérim
et Greffière